

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-079

L'an deux mille vingt trois
Le sept décembre
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 30 novembre 2023** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Mickaël JOLIVET-BALON, M. Tanguy JON, M. Éric BERTELOOT, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

Excusés : Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), Mme Corinne PASSERAT (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), M. Jean-Jacques SIGNOUX (pouvoir à Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ), Mme Marie-Cécile PASQUIER (pouvoir à M. Tanguy JON), M. Lucas THABUIS (pouvoir à M. Christian SERVAGE), M. Jean-Pierre BETEND, Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

Objet de la délibération : Participation au financement d'un séjour de ski de fond - École Guillaume Fichet 74130 Glières-Val-de-Borne.

Mme Sheila MICHEL expose,

L'école Guillaume Fichet envisage d'organiser une classe découverte pour les classes de CE2, CM1 ET CM2 soit au total 40 élèves.

Cette sortie se déroulera à BESSANS Savoie) et durera 5 jours et 4 nuits.

Le Conseil Départemental octroie des subventions pour les séjours et classes découvertes. Le montant de la subvention départementale par élève est à hauteur de 10€/jour/élève.

La subvention municipale sollicitée par le groupe scolaire est de 3000 €, le complément fera l'objet de la demande de subvention départementale.

Il est proposé au conseil municipal après en avoir délibéré :

- **D'ACCORDER** cette aide financière pour la réalisation de ce projet.

La délibération est votée à 21 Pour (M. Mickaël MAISTRE ne participe pas au vote car concerné).

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,
Au registre suivent les signatures,
Pour copie conforme le 13 décembre 2023.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,
Sheila MICHEL.

